

# Anse

## informations

Lettre d'information municipale

numéro 282 – Août 2019

**SITE INTERNET**

[www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr)

### Ouverture d'une Infothèque à Anse !

L'infothèque ouvre le **04 septembre** prochain à Anse ! La municipalité ouvre un **nouveau lieu d'accueil en face de la Mairie**, au 9 rue de 3 septembre 1944 (ancien office de tourisme).

Vous y trouverez toutes les informations et documentations sur la vie ansoise, sur la vie associative, sur les événements festifs, sportifs ou culturels. L'infothèque gèrera notamment la billetterie des spectacles. Ce sera également une porte d'entrée de la médiathèque en matière de retour de prêts, de

renseignements ou d'inscriptions à ses nombreuses activités.

L'infothèque concrétise la volonté municipale d'offrir un **lieu d'accueil pour tous les publics et un lieu de services pour les associations...**

Les horaires d'ouverture seront : mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h. Le jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

### Séqu'Anse culturelle 2019 / 2020

La billetterie en ligne est fermée à partir du 20 juillet. Réouverture le 19 août.



Le programme de la troisième saison est désormais disponible à la mairie, à la médiathèque Albert-Gardoni, et à l'Infothèque. Cette année Séqu'Anse s'ouvre à l'international et les cinq Spectacles programmés vous convient à l'énergie de la création, l'énergie des corps, l'énergie du cœur... avec de la musique, de la danse, des arts du cirque, du conte.

Vous pouvez acheter vos places ou vous abonner (à partir de 3 spectacles) directement à l'Infothèque (règlement par chèque ou espèces).

#### Programme :

- **La musique classique pour les nuls** (musique et humour) avec Luca Dominicali et Danilo

- Maggio (en famille dès 6 ans) le vendredi 27 septembre 2019 à 20 h 30
- **Loin de Garbo** (conte musical) par le Collectif de l'Autre Moitié (en famille dès 6 ans) le vendredi 15 novembre 2019 à 20 h 30
- **Laurent Gerra** « sans modération » (humour) le mercredi 18 décembre à 20 h 30 (spectacle hors abonnement)
- **Ballet Bar** (danse), chorégraphie collective (tout public) le vendredi 24 janvier 2020 à 20 h 30
- **Zwai** (cirque) par Jonas Slanzi et Esther Slanzi (en famille dès 6 ans) le samedi 28 mars 2020 à 20 h 30
- **Revisiting Afrique** (musique et danse) par Sangoma Everett, Lionel Martin et Abdou N'Gom le samedi 16 mai 2020 à 20 h 30

#### Les tarifs des spectacles sont les suivants :

Enfant, mineur < 18 ans : 5 euros

18-25 ans et sans emploi et plus de 65 ans : 8 euros

Un enfant + un adulte : 13 euros

Plein tarif : adulte - 12 euros

Abonnement adulte à partir de 3 spectacles : 10 euros par spectacle

Abonnement 18-25 ans- sans emploi et plus de 65 ans à partir de 3 spectacles : 6 euros par spectacle

Spectacle « Laurent Gerra » hors abonnement :

tarifs selon placement Cat. 1 : 59 euros, Cat. 2 : 54 euros et Cat. 3 : 49 euros.

Les Conseils Municipaux de Anse et Villefranche sur Saône ont voté en avril dernier la création administrative d'une entente destinée à réfléchir ensemble au développement du site naturel exceptionnel du Bordelan partagé entre les deux communes.

Ces deux projets, distants de 3 km environ, vont dynamiser le territoire et ont amené les Maires de Anse et de Villefranche, en accord avec les présidents de la Communauté de commune des Pierres Dorées et de l'agglomération de Villefranche à mettre en place une

instance de réflexion commune qui aura pour objet de :

- Développer les synergies entre les deux projets phares
- Etudier les aménagements et activités complémentaires permettant de renforcer l'attractivité des bords de Saône entre le site du Colombier et le site « Plattard » de l'avenue de la place et de les relier.

## Déploiement de la nouvelle implantation territoriale de l'OPAC du Rhône

L'OPAC (Office Public d'aménagement et de construction) du Rhône, plus proche de ses locataires et des demandeurs de logement

Ces points d'accueil de proximité sont situés au sein des services du Département du Rhône (Maisons du Rhône), et des Maisons de service, en partenariat avec la COPAMO et Vienne Condrieu Agglomération pour deux sites.

Sur place, un chargé de site répond aux questions et enregistre les différentes sollicitations.

Sur rendez-vous uniquement, en appelant le centre de relation clients au numéro : 04.74.01.01.00 de 8 h 30 à 17 h. Agence Beaujolais Val de Saône, Maison du Rhône de Anse – 1 avenue Général Leclerc. Horaire : les jeudis de 13 h 30 à 16 h.

## Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

### Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 9 septembre à 20 h, salle du Conseil Municipal.

### Rentrée des classes 2019 le lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint : du samedi 19 octobre au 4 novembre le matin

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 le matin


Vacances d'hiver : du samedi 22 février au lundi 9 mars le matin

Vacances de printemps : du samedi 18 avril au lundi 4 mai le matin


Pont de l'Ascension : du mercredi 20 mai au lundi 25 mai le matin


Grandes vacances : fin des cours samedi 4 juillet

### Dates des rentrées échelonnées dans les deux écoles maternelles publiques

 Ecole Paul-Cézanne : pour les Petites Sections (entrée aux horaires habituels) : rentrée échelonnée soit lundi **ou** mardi **ou** jeudi (sur inscriptions) **puis** tous les élèves le vendredi.

Pour les Moyennes Sections et Grandes Sections heure décalée : rentrée lundi 2 septembre à 9 h.


 Ecole Ninon Vallin : rentrée le lundi 2 septembre, les petites sections rentreront en premier à 8 h 20, les Grandes Sections à 9 h et les Moyennes Sections à 9 h 30.

 Pour le confort des enfants merci de respecter ces horaires.


### Prudence pour les travaux aux abords de de l'école primaire René-Cassin

La commune vous annonce que la rentrée risque d'être difficile aux abords de l'école René-Cassin, roulez doucement et soyez prudents.

### La Médiathèque Albert-Gardoni en août

 La médiathèque sera fermée du 29 juillet au 19 Août. Réouverture mardi 20 Août à 16h. Attention, la boîte de retours sera fermée durant toute cette période.

 Sur le site internet de la médiathèque [mediatheque.mairie-anse.fr](http://mediatheque.mairie-anse.fr), toutes vos informations sur les activités de la médiathèque, l'accès à votre compte et à vos services numériques.

 Bel été à tous.

### Sens unique pour l'avenue Jean-Laval

Courant septembre la circulation avenue Jean-Laval sera en sens unique, les véhicules pourront uniquement monter cette avenue entre la rue de Brienne et la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée.

### Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010. Aujourd'hui, la Commune a la responsabilité de sécuriser les abords du château et de finir de sauvegarder cet édifice classé monument historique. Les travaux porteront sur la restauration de la partie centrale du château : la charpente, la couverture de 150 m<sup>2</sup>, le retrait de la dalle béton au 3<sup>e</sup> étage, la façade et la réfection des murs intérieurs et extérieurs. La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais.

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.** Renseignements sur [www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat](http://www.mairie-anse.fr/Ma_Mairie/Mecénat).

### Fermeture estivale du secrétariat de mairie

La Mairie sera fermée les samedis matin jusqu'au 24 août inclus.

### Réunion publique pour la révision du P.L.U.


Dans le cadre de la poursuite de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), une réunion publique aura lieu le jeudi 12 septembre à 18 h 30 au Castelcom – Place des Frères Fournet.

Cette réunion publique sera l'occasion de présenter :

- Un rappel synthétique du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).
- Les grands principes du règlement et du zonage, sans rentrer dans le détail.


### Retrouvez toutes les infos des panneaux lumineux sur votre smartphone


La commune d'Anse s'est dotée en 2017 de nouveaux panneaux lumineux : avenue de la Libération, route de Lyon et à l'intersection avenue de l'Europe et rue Jean Durand. Ces panneaux, nouvelles générations, permettent depuis plusieurs mois de diffuser des images et des vidéos.


L'année 2019 voit arriver un nouveau logiciel qui permettra à chaque personne possédant un smartphone ou une tablette de recevoir les informations diffusées par la municipalité sur les panneaux lumineux. Vous serez dans le même temps en possession d'un moyen supplémentaire d'être prévenu, en cas d'une alerte suite à un problème grave. Pour ce faire vous pouvez d'ores et déjà télécharger sur votre smartphone le lien  [anse.infos-municipales.fr](http://anse.infos-municipales.fr), l'installer et prendre connaissance des différents messages diffusés par la mairie, avec une connexion internet 3G ou 4G ou WIFI et ce quel que soit le lieu où vous vous situez.

Ce service est mis à votre disposition gratuitement.


### Ouverture du plan d'eau du Colombier


 Depuis début juin, la plage du Colombier accueille gratuitement les visiteurs pour sa 14<sup>e</sup> saison d'ouverture au public. En juillet et août, le site est ouvert tous les jours de 11 h 30 à 20 h, et cela jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019. La plage est surveillée de 13h à 19h mais **la baignade est formellement interdite et dangereuse en dehors de la zone autorisée et surveillée (berges et fonds non stabilisés).**

 **Les barrières d'accès sont ouvertes de 11 h 30 à 20 h.** Après 20 h, les barrières étant fermées, les voitures ne peuvent plus sortir du site, avant le lendemain 11 h 30. N'oubliez pas l'heure !


 En cas de forte affluence, il est formellement interdit de se garer le long de la route départementale sous peine de verbalisation.


### **Danger**


 La Municipalité rappelle que le parcours de santé de l'aire de loisirs du Colombier ne doit pas être considéré comme un espace de jeux pour enfants. Certains agrès, destinés à l'usage des adultes, peuvent être dangereux pour des enfants.


 La Municipalité rappelle aussi que pour des raisons de sécurité, l'usage des barbecues est strictement interdit tout autour du plan d'eau.


### Parc de la Roseraie Julien-Renoard


 La roseraie Julien-Renoard est ouverte actuellement du lundi au vendredi de 7 h à 20 h et le week-end de 8 h à 20 h. En cas de grosses intempéries, par nécessité de service ou en raison de circonstances particulières la Mairie se réserve le droit de fermer temporairement le parc au public.

 Les usagers sont responsables, sur les fondements des articles 1382 à 1385 du Code Civil, des dommages de toute nature de leur propre fait ou du fait des personnes ou objets dont ils ont la garde.

 La circulation de tous véhicules et cyclomoteurs est interdite.

 La circulation à vélo, en tant qu'activité de loisir, est autorisée sur les allées uniquement et à vitesse réduite, le piéton étant toujours prioritaire.

 Les animaux domestiques sont tolérés s'ils sont tenus en laisse ou en cage selon leur nature. Les propriétaires des animaux sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

 Des gestes simples qui permettent à tous de vivre en harmonie. Merci de les respecter.

### City skate

Le city skate qui a été installé par la municipalité, route de Graves, est pour l'usage de skateboards (planches à roulettes), rollers (patins à roulettes) et trottinettes. Le skate est d'accès libre et gratuit et n'est pas surveillé. Le city Skate est ouvert du lundi au vendredi 7 h à 20 h et le week end de 8 h à 20 h.

Il est recommandé de ne pas pratiquer seul ce sport. La présence d'au moins deux personnes est souhaitable.

Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire (casque, coudières, gants et protège-poignets, genouillères).

Les utilisateurs du skate park doivent être âgés d'au moins 8 ans.

Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsables, respectueux et courtois sans danger les uns pour les autres.


La circulation de tous véhicules et cyclomoteurs est interdite.


Le site n'est pas une décharge, respecter les lieux et jeter les déchets (cigarettes et autres) dans les poubelles.

Les animaux domestiques ne sont pas tolérés.

Des gestes simples qui permettent à tous de vivre en harmonie. Merci de les respecter.

### Cérémonies commémoratives

 **Anniversaire du Bombardement** : Mercredi 28 août à 18 h au pied de la stèle place des Frères-Giraudet.

 **Anniversaire de la Libération** : le dimanche 1<sup>er</sup> septembre à 9 h 30 au cimetière de Lachassagne, à 10 h au cimetière de Anse, à 10 h 30 défilé dans les rues d'Anse avec dépôt de gerbes aux Monuments. A l'issue du défilé, un vin d'honneur sera servi au Castelcom.

### Attention aux poubelles !

Nous rappelons que les poubelles privées ne doivent pas rester sur la voie publique pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. L'indiscipline de certains peut contraindre nos policiers municipaux à verbaliser, sauf à justifier d'une impossibilité réelle de ne pouvoir les rentrer dans les cours, jardins ou garages.

### La Jeunesse Ansoise Gym communique

Les inscriptions pour la saison 2019 – 2020 auront lieu exclusivement pour les Ansois le vendredi 6 septembre de 18 h 30 à 20 h 30, Salle Bernard-Laval. Vous pourrez également vous inscrire lors du Forum des Associations dans la limite des places disponibles

## **C.A.S. Aide aux Devoirs recherche des bénévoles**

Le Comité d'Actions Sociales propose du soutien scolaire (primaire, collège, lycée) pour les enfants résidant à Anse. Afin d'accueillir au mieux les enfants, nous recherchons des bénévoles pour les aider à faire leurs devoirs tout au long de l'année scolaire. Chaque bénévole rencontre un enfant environ 1 h par semaine au local de l'association (période scolaire). N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer lors du forum des associations. Renseignements ☎ 04.74.09.91.03

## **Atelier créatif au musée « Engrangeons la Mémoire »**

Le musée propose des ateliers créatifs : samedi 3 août, atelier étoiles en laine, dès 5 ans ; mercredi 7 août, initiation à la calligraphie du XX<sup>e</sup> siècle, dès 9 ans ; samedi 10 août, atelier carte 3D, dès 6 ans ; mercredi 14 août, atelier foliosope, dès 8 ans ; samedi 17 août, atelier bracelet, dès 7 ans ; mercredi 21 août, chasse au trésor, dès 7 ans ; samedi 24 août, atelier jouet optique, dès 7 ans ; mercredi 28 août, atelier carte en fils tendus, dès 9 ans ; samedi 31 août, atelier jouet d'antan, de 5 à 9 ans.

Du 28 août au 22 septembre 2019 : exposition temporaire, fruit de la collaboration de l'association ansoise Ecobeauval et du Musée du Souvenir de Villefranche-sur-Saône. Conçue à partir de photographies d'archives et de témoignages d'habitants, l'exposition présente la vie quotidienne sous l'Occupation allemande et la Libération d'Anse et de Villefranche-sur-Saône en 1944.

Renseignements et réservation ☎ contact-elm@orange.fr ou ☎ 04.74.04.96.22.

## **Les expositions et les cours et ateliers de 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques)**

Ateliers de 2CEA en 2019-2020 : Dessin/Peinture Enfants/Ados/Adultes ; Art contemporain Adultes ; Aquarelle Adultes ; Poterie Adultes ; Anglais Adultes.

A noter : Les inscriptions pour les ateliers se feront : samedi 7 septembre (9 h-13 h) au Forum des Associations ; mercredi 18 septembre (15 h-18 h) et samedi 21 septembre (10 h - 12 h) salle de la Justice de Paix (2 rue des Trois Châtel). Renseignements et inscriptions ☎ 06.74.45.62.43.

## **Collecte des ordures ménagères**

Collecte des ordures ménagères : les mardis 6 – 13 – 20 et 27 août et les vendredis 2 – 9 – 16 – 23 et 30 août

Collecte sélective (bac à couvercle jaune) : les vendredis 2 - 16 et 30 août

et pour Hameau de Graves sur Anse les mardis 13 et 27 août.

## **Médecins de garde**

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

**Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

**En dehors de ces horaires, appeler le 15.**

## **Pharmaciens de garde**

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

## **Infos jeunes**

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69.

■ **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

**La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ☎ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

## **Permanence en Mairie**

■ Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

■ Permanence UFC Que Choisir : un litige de consommation avec un professionnel ? Un conseiller UFC Que choisir peut vous recevoir sur rendez-vous pour examiner votre dossier un samedi matin en Mairie. ☎ 07.82.07.83.67 (entre 16 h et 19 h).

## **Horaire marché**

Les vendredis de 8 h à 12 h, avenue de Brianne (vers la Mairie)

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances**

Elisa THOMET CABODI née le 16 mai

Maxime OROSCO né le 27 mai

Eliott SIMON né le 4 juin

Louis PERAMO né le 6 juin

Kenan SUIRE né le 6 juin

Aksil KACI né le 17 juin

Alice EDLINGER TILLY née le 18 juin

### **Mariage**

Cécile LAPIERRE et Jean-François LARIVIERE mariés le 15 juin

Angelica VASQUEZ CANO et Audran BOROWSKI mariés le 22 juin

Alison KOWALSKI et Vincent CHANDELLE mariés le 6 juillet

### **Décès**

Roger Claude THOLLET décédé le 8 juin à Gleizé (93 ans)

Marie Thérèse CUMINAL ép. TERRIER décédée le 11 juin à Gleizé (93 ans)

Jean Aimé Marcel LEMONNIER décédé le 21 juin à Trévoux (80 ans)

Aldjia HIDOUCI ép. KHOUIDER décédée le 14 juin à Anse (87 ans)

Dolorès MONTANER ép. PETTON décédée le 26 juin à Anse (96 ans)

Jean Julien OVIZE décédé à Anse le 30 juin (87 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Pascale Anthoine

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : LASER+ SERVICE

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite